

**FISONG 2010 « ENERGIE RENOUEVELABLE ET REDUCTION DES EMISSIONS DE
CO₂ LIEES A LA DEFORESTATION ET DEGRADATION EVITEES »**

1^{ère} réunion de concertation AFD-ONG
16 octobre 2009

Représentants AFD :

ERNST, Guillaume – Chef de projet FISONG « climat », Division environnement et équipement – ernstg@afd.fr

DE GROMARD, Christian – Division environnement et équipement –
degromardc@afd.fr

LIABASTRE, Thierry – Division environnement et équipement – liabastret@afd.fr

PINCENT, Quiterie – Division partenariat avec les ONG (DPO) – pincentq@afd.fr

POL, Cécilia – appui DPO – polc@afd.fr

Représentants ONG :

BERREBI, Mickaël – Planète Urgence – mberrebi@planete-urgence.org

CHETAÏLLE, Anne – GRET – chetaille@gret.org

GUINEBAULT, Alain – GERES – a.guinebault@geres.eu

GUICHARD, Nicolas – Fondation Energies pour le Monde –
nicolas.guichard@energies-renouvelables.org

CELLIER, Guillemette – GRDR – guillemette.cellier@grdr.org

LABORDIERE, Ludovic – AVSF – l.larbodiere@avsf.org

URREGO, Luis Fernando – Secours Catholique/Caritas France – luis.urrego@secours-catholique.org

COSTE, Jérôme – IRAM – j.coste@iram-fr.org

TREBOUX, Marion – IRAM – m.treboux@iram-fr.org

SCHMITZ, Christian – CCFD/SIDI – c.schmitz@sidi.fr

FRAZZETTA, Camille – CCFD/SIDI – c.frazzetta@sidi.fr

TIBERGHEN, Matthieu – GoodPlanet – matthieu@actioncarbone.org

MOYNOT, Gilles – WWF France – gmoynot@wwf.fr

MOREAU, Nicolas – Initiative Développement – n.moreau@id-ong.org

NICOLAS, Yveline – Adéquations – ynicolas@adequations.org

DERRIENNIC, Eve – Coordination Sud – derriennic@coordinationsud.org

1) **PRESENTATION DE L'INSTRUMENT FISONG ET DE LA METHODOLOGIE**

a. Rappel du cadrage thématique

Créée en 2007, la FISONG est le premier instrument de financement dédié aux ONG françaises, locales ou internationales au sein de l'AFD. L'objectif est de financer des projets innovants sur des thèmes conçus en concertation entre l'AFD et les ONG. Pour l'AFD, l'intérêt particulier de la FISONG réside dans le fait que cet instrument permet de compléter son intervention classique sur des thèmes particulièrement complexes en ayant recours au savoir-faire spécifique des ONG.

La FISONG a pour vocation de financer des **projets innovants de terrain** dans l'ensemble des pays d'intervention de l'AFD via l'octroi d'une **subvention**, au sein ou hors des secteurs de concentration.

Cette FISONG s'inscrit dans le cadre de l'exercice 2010 qui inclut également deux autres thèmes :

- Appui aux associations de la société civile pour améliorer la demande en matière de services de santé sexuelle et reproductive ;
- Appui aux services publics, municipaux ou privés pour une meilleure prise en compte des populations marginalisées et exclues.

Rappel : comme mentionné sur le site internet de l'AFD, une attention particulière sera portée à la **prise en considération du genre** dans les projets soumis. Le genre devra imprégner l'état d'esprit des projets. Ce point fait l'objet d'un développement ci-dessous.

b. Rappel des objectifs de la concertation

Deux ou trois réunions de concertation et d'échange entre l'AFD et les ONG sur le thème d'intervention sont organisées en amont du lancement de l'appel à candidatures. Leur objectif est de définir les priorités (en termes d'innovation, de zone géographique et de type d'intervention) et les potentiels d'innovation à l'issue d'un débat avec les ONG.

Le présent compte-rendu vient compléter la note de cadrage envoyée aux ONG en préparation de la première réunion de concertation. La deuxième réunion servira à valider les points soulevés lors de cette première réunion, en particulier sur les critères communs sur l'innovation, et à approfondir la réflexion. Une deuxième note de cadrage n'est pas systématiquement envoyée aux ONG.

A l'issue de ces réunions de concertation, l'AFD prépare les termes de référence et publie l'appel à candidatures via son site internet ainsi que celui de Coordination Sud.

c. Caractéristiques principales de l'instrument FISONG

• **Budget et taille des projets**

Le mode de financement de la FISONG est l'octroi d'une subvention par l'AFD qui ne peut excéder 90 % du budget total TTC du projet. Les 10% minimum non financés par l'AFD peuvent inclure des cofinancements, des fonds propres et des valorisations. Il n'y a pas de contraintes spécifiques de l'AFD sur les règles de valorisation ; néanmoins une valorisation s'étendant à l'ensemble des 10% du budget devra être justifiée.

Le budget alloué à cette FISONG « Energie renouvelable et réduction des émissions de CO₂ liées à la déforestation et dégradation évitées » est de **1,5 millions d'euros**. Le nombre de projets financés par l'AFD n'est pas fixé par avance mais l'AFD cherche à diversifier les projets/pays/ONG afin de capitaliser leurs acquis. Le nombre de projets financés se situe de fait **entre 1 et 6 projets maximum**. La subvention octroyée par l'AFD s'étend sur toutes les années du projet, avec un versement par tranches annuelles.

- **Conditions d'éligibilité des projets**

Dans le cadre d'un appel à candidatures, chaque ONG ne peut présenter **qu'un seul projet**. Les ONG peuvent se regrouper en consortium pour présenter un projet, sans que cela ne représente toutefois un critère de sélection en soi. Une même ONG ne peut apparaître à la fois dans un consortium et dans un projet en son nom propre.

Plusieurs ONG peuvent présenter des projets dans le même pays ou sur plusieurs pays (projets multi-pays). Les projets peuvent être annuels ou pluriannuels (durée moyenne de 2 à 3 ans).

Les ONG doivent prévoir **2% minimum** du budget pour la réalisation d'audits préalables aux décaissements. L'AFD délivrera des avis de non objection sur le choix du cabinet d'audit. L'évaluation externe du projet est assurée par l'AFD. Néanmoins, dans la mesure où il s'agit de projets innovants, il est vivement encouragé de prévoir des actions de capitalisation et d'évaluation au sein même du projet, même si celles-ci ne sont pas obligatoires dans le budget.

- **Procédure**

Les dossiers sont instruits en deux étapes :

- **une étape de présélection** sur la base d'une note projet de 4 à 5 pages maximum ;
- puis une deuxième phase de **sélection finale** sur la base d'un dossier technique et financier de 30 pages.

La sélection finale, ainsi que l'ouverture des plis sont opérées par l'AFD, avec la présence de Coordination Sud, en tant qu'observateur, représentant de la société civile.

L'agence locale de l'AFD ainsi que l'ambassade du pays d'intervention donnent leur avis sur le projet lors du processus de sélection. Dans le stade de préparation du projet et afin de favoriser la diffusion de l'information et les échanges, les ONG sont encouragées à prendre contact avec ces entités pour présenter leur projet.

A l'issue du processus de sélection finale, les notes obtenues par les ONG ne sont pas communiquées. Elles sont élaborées à partir des critères de sélection mentionnés dans le dossier d'appel à candidatures.

d. Calendrier

La deuxième réunion de cadrage AFD-ONG aura lieu le **27 novembre 2009** à l'AFD.

Le calendrier des prochaines étapes de la FISONG climat devrait s'établir comme suit :

- i. Publication de l'appel à candidatures sur les sites internet de l'AFD et de Coordination Sud : mi-décembre 2009 / début janvier 2010

- ii. Présélection : fin janvier 2010
- iii. Sélection finale : mars-avril 2010
- iv. Instruction des projets AFD et premiers décaissements : d'avril à juin 2010

2) TOUR DE TABLE

Ce compte-rendu vise à retranscrire, de manière non exhaustive, les échanges ONG-AFD ressortis de la première réunion de cadrage.

a. Géographie d'intervention

Cette FISONG climat concerne les pays d'intervention de l'AFD, en priorité l'ex **ZSP**. L'AFD souhaite favoriser les projets dans les Pays les Moins Avancés (PMA), notamment en Afrique sub-saharienne, à Madagascar et en Haïti.

Ce focus se justifie pour plusieurs raisons : i) il s'agit d'une zone prioritaire dans le cadre de la coopération française ; ii) une meilleure valorisation de la forestation apparaît être un enjeu important pour ces pays ; et iii) il existe un énorme potentiel de développement de projets innovants sur la thématique de cette FISONG, qui est encore sous exploité.

Qu'en est-il des pays émergents, comme la Chine ou le Brésil, où beaucoup de projets peuvent être menés sur la problématique forestière ?

L'AFD intervient dans les pays en mobilisant des instruments selon les mandats donnés par ses tutelles : le financement sur subvention pose un problème de lisibilité dans certains pays émergents où elle intervient uniquement en prêts. Par ailleurs, pour les raisons exposées dans le paragraphe précédent, l'Agence souhaite que la priorité soit donnée à l'Afrique subsaharienne.

L'AFD recherche-t-elle une cohérence entre sa stratégie pays et les projets FISONG ?

Ce n'est pas une obligation, même si l'outil FISONG permet d'ouvrir les actions de l'AFD à de nouvelles géographies. Sur ce point, il a été rappelé qu'un des critères de sélection des projets de cette FISONG reposait sur le lien avec les politiques nationales, pour lequel REDD est un outil important.

Pour information, l'AFD participe au FCPF (*Forest Carbon Partnership Facility*), un fonds de partenariat pour le carbone forestier géré par la Banque Mondiale¹, et appuie parallèlement des projets au niveau des politiques nationales en Afrique centrale.

b. Définition de la thématique cible

La thématique proposée par l'AFD, en concertation avec les ONG, est à la fois ciblée et vaste. Elle concerne initialement la relation biomasse/climat à travers le lien entre énergie

¹ Le FCPF est composé d'une part d'un fonds de préparation qui a pour objectif d'appuyer d'une part les pays forestiers tropicaux qui ont été sélectionnés (37 pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine) afin de leur permettre de préparer leur stratégie REDD et, d'autre part, la mise en place d'un fonds carbone qui aura pour objectif de sélectionner 5 pays (au sein des 37) avec lesquels seront signés avec eux des contrats d'achats de carbone forestier. Le FCPF a commencé la sélection des pays en juillet 2008. Actuellement, 3 pays (Panama, Indonésie, Guyana) ont rédigé des « *Readiness Proposal Plan* » (plan de propositions pour la phase de préparation). La rédaction de ce document est en cours dans plusieurs autres pays.

renouvelable et émissions liées à la déforestation. Cela regroupe les domaines de déforestation et de bioénergie, où la demande est forte.

De ce cadrage thématique découlent deux sous-thèmes prioritaires mais dont l'application reste ouverte :

- **la lutte contre la déforestation** par la gestion durable des forêts et des filières bois ;
- **l'appui aux filières de valorisation énergétique** liées au biodiesel dans des contrats paysannaux et présentant un bilan énergie/carbone positif.

Quel est le degré d'ouverture de la thématique proposée dans la note de cadrage ?

Plusieurs ONG ont manifesté leur inquiétude face à une note de cadrage qui semble très axée sur les aspects REDD, forêts et jatropha. Les champs d'application de ces thématiques étant très vastes, l'AFD reste ouverte à des propositions diverses dans la mesure où leur cohérence est suffisamment mise en avant. Le champ de la bioénergie peut par exemple s'appliquer, en amont, à la plantation, la culture et la gestion de la ressource et, à l'aval, à sa valorisation.

Cette thématique est en outre envisagée sous l'angle économique, en cherchant à favoriser les projets participant à la promotion d'une dynamique économique locale et ayant un cadre de structuration de filières. De même, les projets locaux devront participer à la structuration des politiques nationales.

Sur la partie biocarburants, l'AFD souhaite mettre en avant, dans le cadre de cette FISONG, le potentiel important de développement local dans beaucoup de pays, notamment en Afrique.

Concernant la définition de REDD adoptée dans le cadre de cette FISONG, l'AFD souhaite adopter une conception large du mécanisme à travers un « REDD+ », voire « ++ », englobant en termes de filières, de géographie. Ainsi, les projets ne sont pas tenus de se limiter aux forêts tropicales humides mais pourront s'ouvrir aux forêts tropicales sèches. Pour l'AFD, cette FISONG doit permettre le développement de projets innovants à petite échelle qui explorent les possibilités de l'outil REDD –ce qui ne serait pas permis par une acceptation stricte de REDD, couteuse et difficilement applicable à des projets ONG.

c. Champ d'application de la FISONG climat

La biomasse agricole et les pâturages entrent-ils dans le champ d'application de cette FISONG ?

L'AFD ne s'y oppose pas et considère que cela peut rentrer dans la thématique d'un « REDD flexible ». Toutefois, il convient d'éviter les projets relatifs à de l'agriculture de conservation, thème qui a fait l'objet d'une précédente FISONG. Les projets doivent se focaliser sur la biomasse forestière, hors agriculture (intensification / technique des sols). Une approche transversale pourrait être intéressante mais difficile avec l'enveloppe limitée de la FISONG.

La mise en place de projets pilote forestiers liés au paiement pour service environnemental peut également être intégrée dans une problématique REDD.

Quid de l'expertise sur le solaire ?

Le solaire est exclu du champ de cette FISONG en tant que tel car il correspond à une autre filière d'énergie renouvelable.

d. Les impacts sociaux des projets

Certaines ONG souhaitent mettre davantage en avant les impacts sociaux de leurs projets en matière de biomasse et de biocarburants. Quels acteurs impliquer ? Quelle gestion des ressources ?

Sur le REDD plus spécifiquement, les ONG s'interrogent sur la prise en compte de la redistribution des bénéfices au niveau local. Elles soulignent que la question de la gouvernance locale reste peu abordée au niveau international. L'AFD justifie le centrage de la thématique sur une approche carbone du fait même que les discussions internationales sur ce point soient encore en cours d'élaboration. Elle souhaite toutefois laisser ouvert le champ d'application au niveau de cette FISONG.

Les aspects sociaux et gouvernementaux, qui étaient peu évoqués dans la note de cadrage, sont une composante essentielle des deux thématiques REDD/bioénergie. L'AFD a insisté sur le fait que les projets présentés dans le cadre de cette FISONG doivent générer des bénéfices locaux et de l'économie locale. Il est encore difficile pour ce type de projets de créer de la richesse, bien que le potentiel en matière de bioénergie soit important, notamment du fait du prix du baril actuel. Néanmoins, il a été convenu que les projets ne devaient pas se focaliser uniquement sur un mécanisme carbone. La finance carbone doit avant tout permettre d'apporter des éléments méthodologiques. L'AFD a souligné qu'un projet accompagné d'éléments d'étude sur ce point serait valorisé.

Concernant le thème carbone, il n'est pas restreint au marché de Mécanisme pour un Développement Propre (MDP). L'AFD invite les ONG à être imaginatives sur la façon dont le carbone peut être valorisé, via le développement local ou une politique nationale. Le terme de « valorisation carbone » reste lui aussi ouvert puisqu'il s'agit davantage de « valorisation de carbone vert » (le carbone dans la biomasse étant organique avant de devenir du CO₂).

e. Bilan des projets

Le bilan des projets prendra-t-il en compte ces aspects sociaux ? Quel est le niveau de précision attendu ?

Il est nécessaire d'avoir un bilan à la fois écologique (énergétique/carbone/environnemental) et social des projets.

Concernant le niveau de précision des bilans attendu, il semble plus judicieux de présenter un bilan carbone simplifié, avec des ordres de grandeur et des éléments qualitatifs. Il s'agit de montrer l'impact positif du projet au départ de manière simplifiée mais juste. En terme de méthodologie, il s'agira par exemple de présenter un état initial, des objectifs, le potentiel de biomasse à ajouter et sa valorisation, tout en montrant comment l'analyse sera menée le long du projet. De même, sur le volet énergétique, il conviendra de savoir à quoi l'huile servira dans un projet de biocarburant.

f. Caractérisation de l'innovation

Les ONG souhaitent que le concept d'innovation soit mieux défini dans le cadre de cette FISONG, la thématique choisie étant déjà en soi un élément de travail nouveau pour elles. Il a été suggéré de réfléchir à ce qui n'était pas de l'innovation pour l'AFD.

Pour l'AFD, l'innovation se situe dans la capacité d'un projet à générer de la valorisation économique durable et environnementale pertinente. Il s'agit de montrer l'impact social du projet.

g. L'intégration du genre

Le genre est une thématique centrale pour l'ensemble des FISONG 2010. Il sera nécessaire de réfléchir plus en détail aux moyens de l'intégrer dans la FISONG climat, en tant que volet de certains critères. *Voir sur ce point le Document d'Orientation Stratégique (DOS).*

Il est important que le genre ne soit pas centré sur les femmes en particulier, mais bien sur les rapports hommes/femmes. L'ONG Adéquations, qui travaille sur ces problématiques, se propose d'intégrer une approche de l'égalité adaptée à chaque projet, avec la définition commune d'indicateurs en amont. Il serait possible d'organiser une journée de formation sur la thématique genre-climat.

h. Autres questions

Existe-t-il une capitalisation sur les projets REDD déjà réalisés qui pourrait aider les ONG ?

Il existe une étude en cours, financée par l'AFD, sur REDD, qui devrait sortir courant novembre. Il a été convenu que l'AFD transmettrait le document aux ONG dès qu'il serait finalisé.

Beaucoup de travaux ont été réalisés ces deux dernières années sur des projets REDD ou des expériences de crédits carbone ayant réussi à être commercialisés. De même, sur les projets jatropa, l'AFD recommande de se référer à une étude du WWF (voir leur site Internet).

Durée et périmètre du financement

Les ONG ont fait valoir qu'il était difficile d'avoir un bon projet entrant dans la thématique sur une durée de 3 ans. L'AFD est consciente qu'il s'agit d'une durée relativement courte et admet que la durée du projet soit éventuellement étendue.

L'AFD précise cependant que les projets ne doivent pas être développés *ex nihilo* spécifiquement pour cette FISONG mais plutôt s'inscrire dans une base préalable. Il est par exemple possible de proposer un volet innovant d'un programme plus global déjà cofinancé.